

Demande de remboursement de frais occasionnés par les déplacements des REPRESENTANTS siégeant en commission de réforme des agents des collectivités locales pour examen des dossiers

- Allocation temporaire d'invalidité
- CNRACL
- Régime d'indemnisation des sapeurs pompiers volontaires

Toutes les informations demandées sont indispensables pour traiter la demande et éviter le renvoi

1 DEPARTEMENT :

2 NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT :

3 ADRESSE :

4 DATE DE NAISSANCE :

5 N° SECURITE SOCIALE :

6 DATE DE LA SEANCE :

7 NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS EXAMINES AU COURS DE LA SEANCE :

dont :

8 Dossiers au titre de l'ATIACL (fixation ou révision du taux d'invalidité permanente ou partielle)

9 Dossiers au titre de la CNRACL (mise à la retraite pour invalidité, octroi d'une tierce personne orphelins majeurs infirmes)

10 Dossiers au titre du RISP (fixation ou révision du pourcentage d'invalidité permanente ou partielle, octroi d'une tierce personne, décès)

11 FOURNIR LISTE DE DOSSIERS EXAMINES AU COURS DE LA SEANCE PRECISANT LE MOTIF DE L'EXAMEN.

FRAIS	PUISSANCE FISCALE DU VEHICULE PERSONNEL	KILOMETRAGE ALLER/RETOUR (1)	PRIX DU TRAJET ALLER/RETOUR (2)	HEURE DE DEPART HEURE DE RETOUR
Par la route ⁽¹⁾				
SNCF ⁽²⁾				
Autres (bus, à défaut taxi..) ⁽²⁾				

14 ⁽¹⁾ Joindre copie de la carte grise

⁽²⁾ joindre les pièces justificatives

MODE DE REMBOURSEMENT : (Par virement à un compte postal, bancaire, Caisse d'épargne).

15 Les codes guichet, établissement et le numéro de compte étant indispensables au règlement, veuillez joindre à la présente demande un relevé d'identité du compte (**un original pour le 1^{er} paiement ou si modification de compte**).

16 ou, si RIB déjà fourni, compléter impérativement vos références bancaires :

RECONNU EXACT

à le

17 Original de la signature du représentant

18 Le Président de la Commission de réforme
(Cachet et signature)

INFORMATIONS UTILES

LE MONTANT DU REMBOURSEMENT se calcule comme suit :

$$\frac{\text{Prix du trajet AR} \times \text{nombre dossiers CNR, ATI, RISP}}{\text{Nombre total de dossiers examinés lors de la séance}} \text{ soit } \frac{\quad \times \quad}{\quad} =$$

Le reste est à la charge des collectivités locales et établissements hospitaliers.